

Mairie de Saint-Bazile de Meyssac
19500 SAINT BAZILE DE MEYSSAC
TEL 05 55 25 48 46

 mbazilemeyssac@wanadoo.fr



**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL vendredi 31 mars 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi 31 mars, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de SAINT BAZILE DE MEYSSAC, sous la présidence de Monsieur Eric CISCARD, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 23 mars 2023

Etaient présents : M. Eric CISCARD. Mme Françoise CHAPOULIE, M. Benoît SERVANTIE, Mme Angélique COSTE, Mme Véronique DAEDEN, M. Denis DEKEISTER, M. Alan D'HOLLANDER, M. David LATREILLE, M. Patrice LEIX, Mme Bernadette ROUFF

Absent(e)(s)-excusé(e)(s) : néant

Est nommé secrétaire de séance : M. Benoît SERVANTIE



Approbation du compte-rendu de la réunion du 8 mars 2023 à l'unanimité, avec une remarque : il y a lieu de rajouter Madame Véronique DAEDEN qui était présente à cette réunion (mentionnée dans les délibérations)

1 – Approbation du compte de gestion 2023 – Budget principal

Le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part. Approuvé à l'unanimité, pour : 10 voix

2- Vote du compte administratif – Budget principal

Compte Administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Eric CISCARD, Maire, et présenté par Madame Françoise CHAPOULIE 1^{ère} Adjointe:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	<i>Dépenses ou déficit</i>	<i>Recettes ou excédent</i>	<i>Dépenses ou déficit</i>	<i>Recettes ou excédent</i>	<i>Dépenses ou déficit</i>	<i>Recettes ou excédent</i>
Résultats reportés		47 901.48	18 107.78		18 107.78	47 901.48
Opérations de l'exercice	104 575.70	142 622.74	36 968.03	56 224.87	141 543.73	198 847.61
TOTAUX	104 575.70	190 524.22	55 075.81	56 224.87	159 651.51	246 749.09
Résultats de clôture		85 948.52		1 149.06		87 097.58
Restes à réaliser			6 933.08		6 933.08	
TOTAUX CUMULES	104 575.70	190 524.22	62 008.89	56 224.87	166 584.59	246 749.09
RESULTATS DEFINITIFS		85 948.52	5 784.02			80 164.50

3- Affectation du résultat

Monsieur Le Maire présente l'affectation des résultats (bénéfices et/ou pertes générées lors de l'exercice comptable issu du résultat de l'exercice 2022) - Approbation : à l'unanimité 10 voix

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	85 948,52 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) BP 2023	5 784,02 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) BP 023	80 164,50 €
Total affecté au c/ 1068 :	5 784,02 €
EXCEDENT/DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	
Excedent/Déficit à reporter (ligne 002) BP 2023	80 164,50 €

4- vote des taxes locales

Le conseil municipal appelé à se prononcer sur le vote des taxes locales décide, à l'unanimité, pour : 10 voix, de ne pas augmenter les taux ; les taux 2023 sont :

Taxe d'habitation : 12.12 %	Coefficient de variation proportionnelle	1.000000
Taxe Foncier Bâti : 40.76 %	Produit fiscal attendu	75 748.00 €
Taxe Foncier non Bâti : 149.43 %	Total des allocations compensatrices	1 862.00 €
	Produit prévisionnel total	77 610.00 €

5-Budget primitif

Monsieur Le Maire présente le budget primitif. Proposition des subventions aux associations :

CROIX ROUGE FRANCAISE	50.00
J. M. F,	50.00
RADIO VICOMTE	50.00
ASSOCIATION AMICALE DES MAIRES	100.00
FOIRE GRASSE DE MEYSSAC	50.00
RUGBY CLUB PAYS DE MEYSSAC	80.00
SOCIETE CHASSE ST BAZILE DE MEYSSAC	90.00
Madame Angélique COSTE quitte la salle, concernée par l'Association de la chasse	
FNACA MEYSSAC	30.00
ASSOCIATION DES SECRETAIRES DE MAIRIE DU LOT	50.00
AICONTIS	1 000.00
DIVERS	150.00
TOTAL	1 700.00

Le conseil municipal approuve à l'unanimité par 10 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention, le budget primitif 2023 qui s'équilibre tant en recette qu'en dépense à la somme de :

Budget Principal :

Section de fonctionnement : **239 108.01 €**

Section d'investissement : **89 959.04 €**

Total du budget : **329 067.05 €**

6- Maintenance CERIG

Renouvellement de la maintenance logiciel immobilisation à compter du 1^{er} juin 2023 pour 67.64 euros. Approuvé à l'unanimité : pour 10 voix

QUESTIONS DIVERSES : Monsieur Le maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de modifier le PCS (programme communal de sauvegarde) ; Madame Véronique DAEDEN propose d'aborder ce sujet lors d'une prochaine réunion.

La séance est levée à 23 h 36

Benoît SERVANTIE